

Magazine ECHOCIRP

N° 28 — octobre 2019

Une publication de l'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance. Notre métier : la prévoyance collective complémentaire de la famille.

Table des matières

ÉDITO

Maintenir le cap Page 2

ÉCOSYSTÈME

Aidants : Un nouveau label pour récompenser les entreprises engagées Page 2

40 € net par jour pour les proches aidants en congé Page 3

Dialys'Art, l'art au service de la santé Page 3

OCIRP : La certification ISO 9001 renouvelée pour trois ans Page 4

Grande cause du handicap : les Français mis à contribution Page 4

Deux nouveaux fonds éligibles au futur plan d'épargne retraite de la loi Pacte Page 5

Le Service civique s'ouvre aux aidants et à leurs proches Page 5

2019-2023, une nouvelle feuille de route pour la Fondation OCIRP Page 6

LE DOSSIER

Faire face aux ruptures de vie avec un accompagnement social personnalisé Page 7

OCIRP – IMA, un partenariat durable au service des bénéficiaires Page 9

L'OCIRP enrichit son offre de services avec IMA Page 10

EXPERTISE

Les Assises du deuil : un évènement inédit et nécessaire Page 13

FOCUS

Projet NeoGo : bientôt un nouveau système d'information pour l'OCIRP Page 15

GRAND-ANGLE

Future loi sur la dépendance : ce qui peut changer pour les aidants Page 17

SÉLECTION

À lire Page 21

À voir Page 22

Agenda OCIRP Page 22

ANNONCE

Vivre après : le nouveau dispositif pour faire face aux ruptures de vie Page 23

MENTIONS LÉGALES

Édito

Maintenir le cap

Par Pierre Mayeur, directeur général de l'OCIRP

Depuis maintenant deux ans, l'OCIRP déploie son plan d'entreprise Cap 2020, grâce à l'implication de ses équipes. Un certain nombre de projets ont d'ores et déjà abouti.

Une meilleure visibilité et lisibilité de l'engagement social, c'est chose faite avec le lancement de la nouvelle feuille de route de notre fondation pour les cinq années à venir. En effet, son action sera en phase avec la vocation sociale et l'expertise de l'OCIRP : agir pour les orphelins, accompagner les veuves et veufs et favoriser l'autonomie dans toutes ses dimensions.

Au fil du temps, de nouvelles problématiques émergent, appelant de nouvelles réponses de notre part. Une garantie unique sur le marché, conçue pour les membres de l'OCIRP, répond dorénavant aux besoins des aidants en entreprise. Preuve de sa pertinence, elle vient d'être récompensée par les Argus d'or et les Trophées de l'assurance.

Enfin, avec l'appui de notre partenaire IMA, nous proposons un dispositif innovant et adapté aux besoins des personnes confrontées à une rupture de vie. Les garanties décès ont été enrichies et nous sommes, ainsi en capacité de proposer des services d'accompagnement social personnalisé. En complément, nous allons poursuivre le développement de sites d'information sur nos domaines d'intervention, rassemblant l'ensemble des informations et ressources utiles.

Il est temps de regarder devant : l'année 2020 permettra la réalisation de projets d'ampleur qui serviront au plus juste les membres de l'OCIRP et nos bénéficiaires.

Écosystème

Aidants : Un nouveau label pour récompenser les entreprises engagées

Permettre aux entreprises de bénéficier d'un appui pour définir et mettre en œuvre une politique concrète en faveur de leurs salariés aidants : tel est l'objectif du dispositif créé par Klesia et Handéo, Cap'Handéo « Entreprise engagée auprès de ses salariés aidants ». Ce label sera officiellement attribué aux premières entreprises candidates — actuellement en audit — à l'automne 2019. Son obtention permettra aux employeurs de disposer d'un quadruple levier :

- de construction d'une offre au bénéfice des salariés aidants, adaptée à leurs besoins et attentes vis-à-vis de l'entreprise ;
- de repérage et de mobilisation effective de solutions par et pour les aidants ;
- de valorisation interne et externe de l'engagement de l'entreprise ;

- d'inscription de cet engagement de l'entreprise dans la durée.

Le label a été construit en prenant en compte le point de vue des différentes parties prenantes du projet — notamment les salariés aidants et les employeurs — et en s'appuyant sur les travaux menés depuis plusieurs années par les acteurs du secteur. Il s'appuie sur un référentiel listant les caractéristiques qualité à mettre en œuvre pour obtenir le label (après audit sur site) et sur des outils techniques à déployer (autodiagnostic, guide, trame de questionnaire aux salariés...).

Plusieurs critères principaux du référentiel ont été définis : réalisation d'un diagnostic et construction d'un programme d'action sur le sujet, information des salariés, sensibilisation et formation des managers, implication des parties prenantes, adaptation des dispositifs proposés, etc. Le label sera attribué à la suite de l'examen des rapports d'audit par un Comité national de suivi composé de trois collègues (salariés aidants, entreprises et partenaires).

40 € net par jour pour les proches aidants en congé

Le congé spécifique pour les proches aidants sera bientôt indemnisé à hauteur d'environ 40 € net par jour. Cette mesure, prévue dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020, pourrait potentiellement concerner jusqu'à quatre millions d'actifs. Créé en 2017, ce congé spécifique, d'une durée maximale de trois mois, qui s'impose à l'employeur a été très peu utilisé, en grande partie du fait de sa non-rémunération.

C'est ce qui incite aujourd'hui les pouvoirs publics à mettre en place une indemnité forfaitaire.

Le congé proche aidant peut être fractionné : il sera donc possible d'être détaché — et donc indemnisé — un à deux jours par semaine pour aider son proche, dans une limite cumulée de trois mois. La personne pourra ensuite le renouveler. Il reste à définir les modalités de cette indemnisation, notamment sur les justificatifs à fournir à la Sécurité sociale et à l'employeur. Par ailleurs, le gouvernement envisage d'intégrer ce congé dans le calcul de la retraite des aidants ; cette disposition devrait être prise en compte dans la future réforme des retraites.

Dialys'Art, l'art au service de la santé

Soutenu par la Fondation Apicil, le projet Dialys'Art repose sur les bénéfices de l'art-thérapie en dialyse : il s'agit de proposer une opportunité de bien-être et d'apaisement au travers de la pratique artistique. Grâce à la création (peinture, écriture, collage, etc.), le patient se met en mouvement dans une démarche créative pour partager ses émotions et inquiétudes. L'objectif de ce projet est une amélioration de la santé générale du patient, qu'elle soit psychique ou physique. L'efficacité du dispositif est également évaluée à l'aide de questionnaires remplis par les patients en début puis en fin de projet. Leur analyse permettra de démontrer si l'art-thérapie influe sur le ressenti des douleurs.

OCIRP : La certification ISO 9001 renouvelée pour trois ans

La qualité et la performance comme piliers des démarches d'amélioration des organisations : ce sont ces principes qui sont au cœur de la certification ISO 9001 : 2015, dédiée au système de management. Utilisée par plus d'un million d'entreprises et organismes de plus de 170 pays, cette norme valorise certains principes managériaux, comme la forte orientation client, l'engagement de la direction ou encore l'amélioration continue. Certifié ISO 9001 depuis 2016, l'OCIRP vient d'obtenir son renouvellement pour trois ans : le résultat du travail important mené par les pilotes du projet et par l'ensemble des équipes et du personnel de l'OCIRP. L'audit a en effet conclu à l'aptitude de l'OCIRP à répondre aux demandes et aux besoins de toutes ses parties prenantes (institutions de prévoyance, entreprises, organisations patronales et syndicales, bénéficiaires, salariés, autorités...).

Pour Sandrine Freyri, directrice des instances et des projets transverses, ce renouvellement prouve que la dynamique initiée depuis plusieurs années va dans la bonne direction : *« Nous avons déjà beaucoup travaillé sur l'intégration de la certification dans notre système global de management, et nous allons poursuivre nos efforts par le biais de projets, d'indicateurs et d'outils. »*

Associer plus étroitement les parties prenantes

Pour les collaborateurs de l'OCIRP, la certification fournit un cap opérationnel. *« Elle permet de mieux encadrer leurs objectifs et indicateurs de performance, notamment en les harmonisant dans l'ensemble des services, estime Sandrine Freyri. Nos modes de fonctionnement, par exemple les méthodes de classement, les supports internes et externes sont mieux alignés. On identifie plus facilement les dysfonctionnements, ce qui permet d'y remédier plus rapidement. »*

La certification donne également un cadre aux démarches collaboratives : *« C'est d'ailleurs une attente forte des salariés, qui souhaitent être davantage impliqués dans les plans d'action et projets transverses. »* Si l'amélioration de la qualité des services offerts aux institutions de prévoyance et aux bénéficiaires est l'objectif principal, la manière d'y parvenir compte tout autant.

Grande cause du handicap : les Français mis à contribution

Le 28 mai dernier, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a annoncé le lancement de la consultation nationale #ActionHandicap. Conduite par la plateforme [Make.org](https://www.make.org), et soutenue par la Fondation OCIRP et KLESIA, cette consultation qui s'est achevée le 17 septembre a permis d'impulser la « grande cause du handicap ». De nombreuses questions ont ainsi été posées aux Français cet été : comment la société peut-elle garantir une vraie place aux personnes handicapées ? Comment favoriser l'autonomie, la mobilité, l'égal accès aux transports, au logement, aux services publics, à l'éducation, à la culture, aux loisirs ? Comment lutter contre la précarité et les préjugés ? Les résultats à venir vont nourrir la réflexion

collective, dans la perspective de la Conférence nationale du handicap. Les étapes suivantes ? Pendant six mois, des acteurs publics et associatifs prendront part à plusieurs ateliers destinés à faire le tri et concrétiser les propositions retenues. Celles-ci seront ensuite transformées en actions concrètes, qui seront déployées à l'horizon 2022 par [Make.org](https://www.make.org) et ses partenaires (entreprises, associations, startups, institutions, médias...).

Deux nouveaux fonds éligibles au futur plan d'épargne retraite de la loi Pacte

À quelques mois de l'entrée en vigueur de la loi Pacte, le 1er janvier 2020, AG2R La Mondiale lance deux fonds éligibles aux futurs plans d'épargne retraite (PER). Le groupe de protection sociale étoffe ainsi sa gamme de fonds d'investissement socialement responsable (ISR) avec ALM Solidaire ISR, un fonds thématique permettant de donner du sens à ses placements en soutenant des projets répondant aux défis sociétaux ou environnementaux actuels. Entre 5 % et 10 % de l'actif sera investi en titres solidaires orientés en priorité sur quatre axes d'intervention : l'habitat ; la prévention santé ; le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ; et l'aide aux aidants. ALM Solidaire ISR sera éligible aux futurs PER, qui devront obligatoirement proposer un fonds solidaire.

AG2R La Mondiale lance également ALM Sélection PEA-PME, un fonds qui permet de participer au financement de l'économie réelle dans une perspective de rendement à long terme. Il sera investi dans une sélection de fonds en actions de petites capitalisations européennes, principalement des PME et ETI françaises cotées en bourse et sera éligible au plan d'épargne en actions (PEA) et au PEA-PME. Le fonds est également éligible aux futurs contrats PER.

Le Service civique s'ouvre aux aidants et à leurs proches

Unis-Cité et Malakoff Médéric Humanis ont imaginé et coconstruit un programme national innovant : permettre aux aidants familiaux et leurs aidés de partager des moments de convivialité avec des jeunes volontaires motivés et engagés de 16 à 25 ans. Depuis début janvier 2019, 48 jeunes en Service civique — les Support'Air — sont mobilisés sur les territoires de Belfort, Marseille et Seine-Saint-Denis.

Ce programme a pour but d'apporter un peu de légèreté à un quotidien parfois difficile et de renforcer les liens entre aidants et aidés, en mêlant activités à domicile et en collectif, échanges intergénérationnels, conseils et soutien... Les volontaires interviennent donc en complémentarité des professionnels spécialisés et n'ont pas vocation à se substituer à eux ni à effectuer des tâches de soin ou de service à domicile. Avec l'appui des acteurs locaux, et forts de leur expérience de terrain, les jeunes informeront et sensibiliseront les citoyens sur la thématique des aidants, trop souvent méconnue.

2019-2023, une nouvelle feuille de route pour la Fondation OCIRP

À l'occasion de son 10^e anniversaire, la Fondation OCIRP « Agir au cœur des familles » a présenté, le 24 septembre, son nouveau périmètre d'action : agir pour les orphelins, accompagner les veuves et veufs, et favoriser l'autonomie. Depuis 2009, elle apporte du soutien et des services aux orphelins, répondant ainsi à un besoin peu ou pas pris en compte dans la société. Un positionnement qui s'est progressivement élargi avec des actions de sensibilisation, un accompagnement de travaux de recherche ou encore la réalisation de l'enquête nationale « École et orphelins » menée avec l'Ifop.

Si ces missions sont préservées, la Fondation porte désormais l'ensemble de l'engagement social de l'OCIRP afin de donner une meilleure visibilité à ses actions. L'association Dialogue & Solidarité, créée par l'OCIRP se rapproche de la fondation. Elle propose un accueil gratuit, des entretiens individuels et l'animation de groupes de parole pour les veuves et veufs.

Le veuvage précoce (avant 65 ans) fera l'objet d'études et d'actions de sensibilisation. En dehors du veuvage, un programme sera mis en œuvre pour développer des initiatives d'innovations sociales destinées aux personnes fragilisées (handicapées, aidées, aidantes), accompagner les familles face au handicap, et développer l'entraide et les échanges entre les personnes en besoin d'autonomie. Un vaste programme qui concrétise l'ambition du plan stratégique de l'OCIRP.

Le dossier

Faire face aux ruptures de vie avec un accompagnement social personnalisé

Alors que les mutations se multiplient dans de nombreux domaines, comme la sphère professionnelle ou familiale, de nouveaux besoins d'accompagnement et de protection apparaissent. Comment y répondre ? Et quel rôle doivent jouer les assureurs, en particulier les institutions de prévoyance ?

Chaque époque est traversée par de profonds changements, sociaux, économiques ou encore politiques. Celle que nous vivons est spécifique du fait de leur accélération. L'INSEE prévoit par exemple que la population française sera composée d'un tiers de personnes de 60 ans et plus en 2050, contre une sur cinq en 2005. Du côté de la famille et de la parentalité, toutes les cartes sont rebattues : en 2017, le nombre de mariages a été le plus bas jamais enregistré depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale — même l'ouverture de ce droit aux couples de même sexe n'a pas renversé la tendance. Le PACS fait désormais jeu quasi-égal avec cette institution de plus de deux siècles, tandis que le concubinage ne cesse de progresser. L'INSEE et l'INED notent également que la fécondité baisse en France — tout en se maintenant au premier rang des pays européens. Autre résultat de leur enquête annuelle : une famille sur cinq est monoparentale.

Une demande forte de soutien multiforme

Un autre domaine connaît lui aussi de nombreux bouleversements, c'est celui du travail. D'après la dernière étude de l'Observatoire des trajectoires professionnelles, un actif sur trois a connu une transition, subie ou choisie, au cours de l'année écoulée — par exemple un changement d'entreprise, l'entrée en formation de longue durée ou une reconversion professionnelle. Jusqu'à présent, cette proportion ne concernait qu'un actif sur quatre. Outre sa progression rapide, ce phénomène concerne désormais autant d'hommes que de femmes.

Vieillesse de la population, mutations de la famille, parcours professionnels plus fractionnés et diversifiés... Si l'on ajoute la complexité des dispositifs d'aide et la multitude d'interlocuteurs à contacter en cas de situation de vie difficile, on comprend aisément la demande sociale croissante pour un accompagnement social personnalisé. Comme le rappelle Christophe Heintz, responsable du pôle conception et marketing de l'OCIRP, « *pour faire face aux situations de rupture de vie, comme le décès, la séparation du conjoint ou encore les maladies graves, la prestation financière ne suffit plus. La forte demande d'accompagnement social personnalisé exprime le besoin d'un accès simplifié aux services permettant d'amortir le choc, de se reconstruire, d'adapter son projet de vie, et de rebondir.* »

Une articulation nécessaire avec les prestations financières

Quelles réponses apporter à cette demande légitime ? Pour Julien Damon, professeur associé à Sciences Po Paris et conseiller scientifique de l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (En3s), le système français de protection sociale « *doit maintenant*

atteindre son nouvel objectif de personnalisation, c'est-à-dire d'adaptation aux situations individuelles. La personnalisation ne passe pas uniquement par des prestations adaptées, dans leur montant et dans la réactivité de leur gestion, mais aussi par l'extension de la logique des parcours personnalisés. Pour la protection sociale, il y a là une nouvelle articulation nécessaire entre prestations financières et services d'accompagnement.»¹

Dans la même logique, en matière de prévoyance, pour un assureur moderne, payer ne suffit plus. Il s'agit d'apporter des solutions personnalisées aux accidents de vie douloureux. *«Les assureurs souhaitent apparaître comme des apporteurs de solutions lors d'accidents de vie. [...] Ces services s'inscrivent dans le quotidien des assurés, que ce soit avant un sinistre (prévention, écoute, conseils) ou après (retour d'hospitalisation, soutien psychosocial, aide à domicile, aide aux devoirs...)»²* Dans le développement de l'«assurance», la personne et les services à la personne sont plus que jamais au cœur du métier. C'est la révolution du care (voir l'encadré) et des care services — services d'assistance personnalisés tout au long de la vie.

L'assureur devient care manager

Comme l'explique Christophe Benavent, professeur à l'université Paris Nanterre, directeur du pôle digital de l'ObSoCo³, *«l'évolution de payeur à partner renforce la tangibilité de l'assurance. Indéniablement, le métier des assureurs et des assistants se politise, en prenant progressivement en charge les citoyens. Aujourd'hui, leur rôle ne se limite plus à couvrir les conséquences d'un sinistre, mais bien à prendre soin de leurs clients, en réduisant les risques auxquels ils s'exposent. Ce déplacement stratégique de payeur à partner, aidé par les nouvelles technologies à leurs dispositions, a un réel avantage : il renforce la tangibilité de l'assurance, qui reste un des rares produits que l'on paye avant de consommer, voire qu'on ne consommera jamais.»*

Face à ces constats, au-delà de l'indemnisation du sinistre, l'assureur peut se positionner en care manager, un coordinateur réunissant les activités d'assureur, d'assistant, de fournisseur de services à la personne — dans une logique de prise en charge continue et personnalisée.

Le care : une question d'éthique

Apparue à la fin des années 1990 aux États-Unis, avant de se diffuser en France et ailleurs, la notion de *care* (du verbe anglais signifiant «se soucier») questionne les pratiques de soin et d'accompagnement. Elle s'appuie sur une éthique de la sollicitude, définie et pensée par plusieurs philosophes comme Fabienne Brugère. Pour cette spécialiste, une question cruciale concerne le type d'État social que l'on souhaite promouvoir : s'agit-il de confier toutes les tâches de *care* aux seuls professionnels du service public, ou de combiner cette approche avec des pratiques privées ? Elle souligne aussi l'un des principaux défis : dans un contexte mondialisé de crise de l'État social, comment réussir à valoriser le *care* et lui donner la place qu'il

1 «Accompagnement social et référent unique», Revue de Droit sanitaire et social, novembre-décembre 2018.

2 A. Nicolas, «L'assistance a pris le virage du care», L'Argus de l'assurance, 21 juin 2018.

3 Observatoire Société et Consommation. Cité par L'Argus de l'assurance.

mérite ? Plus largement, le débat questionne le rapport à l'autre et de la bienveillance dans les sociétés actuelles.

Pour aller plus loin : Fabienne Brugère, L'Éthique du « care », Que sais-je ? PUF, 2017.

OCIRP – IMA, un partenariat durable au service des bénéficiaires

Toute personne faisant face à une rupture de vie peut subir des conséquences dommageables sur la santé physique et psychologique, la structure familiale ou l'emploi. Il est donc essentiel de les prévenir, le plus en amont possible. C'est avec cette ambition partagée que l'OCIRP et IMA (Inter Mutuelles Assistance) ont noué un partenariat orienté sur l'enrichissement ou la création de services, dans une logique d'approche à 360 degrés.

Au programme : un accompagnement social personnalisé pendant la période de fragilité qui suit l'évènement, complété par un soutien financier pour aider à se reconstruire et adapter son projet de vie. Présentation du projet par Pierre Dufour, vice-président du Groupe IMA en charge du Pôle Santé, Bien-Vivre, et Pierre Mayeur, directeur général de l'OCIRP.

Quelle est la genèse de ce partenariat ?

Pierre Dufour : Nous avons une première expérience de coopération avec l'OCIRP, et il nous a semblé évident de poursuivre avec un partenariat plus ambitieux. D'autant plus que la démarche proposée nous séduisait, aussi bien sur le fond que la forme. Il est pertinent de se positionner sur un accompagnement serviciel plus innovant et proactif. C'est d'autant plus intéressant de le faire dans une approche axée sur la co-construction. L'OCIRP nous a ainsi encouragés à proposer des solutions, dès nos premiers échanges.

Pierre Mayeur : L'OCIRP est attaché à son engagement social, complémentaire de celui des institutions de prévoyance. L'avenir de l'assurance est dans les services, et nous franchissons aujourd'hui un nouveau cap en apportant une véritable valeur ajoutée dans l'accompagnement de nos bénéficiaires confrontés à des situations difficiles. Il nous fallait nous allier avec ceux qui disposent de cette expertise, les assistants dotés d'une capacité à apporter des réponses concrètes, rapides et adaptées. Avec son pôle Santé, Bien-Vivre, IMA était le partenaire idoine. Avec ce partenariat, nous enrichissons nos garanties et construisons de nouveaux services, d'abord sur la situation liée au décès et les autres ruptures de vie, puis sur la perte d'autonomie et la dépendance.

Comment cela va-t-il se déployer ?

Pierre Dufour : Une première offre est déjà mise en place depuis le mois d'avril, sur les garanties Conjoint, Éducation et Handicap de l'OCIRP. L'objectif est de proposer un suivi dans la durée, personnalisé et complet. Nous lançons également le site Internet vivreapres.fr sur le deuil et les autres situations de rupture de vie (séparation, chômage, maladies graves...). Il y a une vraie complémentarité entre les compétences de l'OCIRP et les nôtres pour continuer par la suite à innover, avec d'autres solutions et services.

Pierre Mayeur : La proactivité est la clé de cette dynamique : c'est ainsi que nous allons suivre les bénéficiaires de manière personnalisée dans la durée, à des étapes douloureuses de la vie. Nous œuvrons pour accompagner le mieux possible les personnes face aux ruptures de vie et éviter l'accumulation des difficultés. À l'avenir, nous pourrions proposer aux institutions de prévoyance de lancer des extensions de services pour les salariés, en proposant des garanties d'assurance sur les diverses situations de rupture de vie. Par exemple, le chômage du conjoint ou les maladies chroniques. En termes d'ingénierie, beaucoup peut encore être fait pour améliorer le service rendu aux bénéficiaires ! L'un de nos défis sera de tout mettre en œuvre pour que les services soient connus et utilisés. En fonction des retours, nous pourrions ajuster notre offre et rester force de proposition envers les bénéficiaires.

L'OCIRP enrichit son offre de services avec IMA

Depuis le 1^{er} avril, une phase-test a été lancée pour les veufs et veuves, enfants et jeunes orphelins, nouveaux bénéficiaires des garanties Conjoint, Éducation et Handicap. Celle-ci est centrée sur leur accompagnement social personnalisé avec une coordination assurée par des travailleurs sociaux.

Pour définir une palette de solutions adaptées, l'OCIRP s'est penché sur les besoins actuels d'une personne confrontée au choc d'une rupture de vie. *« Tout d'abord, elle a besoin d'un contact immédiat, explique Christophe Heintz, responsable du pôle conception et marketing de l'OCIRP. Dans notre monde numérique, et a fortiori en étant confronté à une situation particulièrement difficile, on ne supporte pas ces plateformes difficiles à joindre et impersonnelles. Être réactif, mieux, être à l'initiative, constituera un progrès pour les bénéficiaires qui aspirent à aller de l'avant. »*

Une fois le contact établi, il est essentiel de pouvoir s'adresser à une personne qui comprend son besoin et a la compétence pour soutenir et aider. Mais cette étape n'est que la première. La reconstruction s'inscrivant dans la durée, l'accompagnement doit lui aussi être durable, avec des solutions personnalisées.

De l'appel ponctuel aux rendez-vous réguliers

Cette identification des besoins structure le partenariat OCIRP — IMA dont la mise en œuvre s'est concrétisée en 2019 et se poursuivra en 2020. IMA est en première ligne pour répondre aux appels des bénéficiaires. *« Nos travailleurs sociaux sont formés pour cet accompagnement d'un an, qui vise à aider la reconstruction et cheminer vers un nouvel équilibre de vie, précise Catherine Joubert, responsable développement nouveaux métiers d'IMA. Si la personne en exprime le besoin, des rendez-vous téléphoniques réguliers peuvent être proposés. »*

Expérimenté depuis le 1^{er} avril 2019 auprès des bénéficiaires des garanties OCIRPVEUVAGE, OCIRPÉDUCATION et OCIRPHANDICAP, « Vivre après » assure une meilleure connaissance de leur situation et améliore la prévention en activant plus régulièrement, lorsque nécessaire, des services d'accompagnement social. Les bénéficiaires sollicitent le service, soit pour une seule discussion, soit pour des échanges réguliers. Comme l'explique Catherine Joubert, *« notre objectif est d'être*

un catalyseur, dans le sens de la réaction chimique, entre les différents services et interlocuteurs avec lesquels le bénéficiaire doit interagir.»

Partir de chaque situation individuelle

Pour Cathy Gruel, coordinatrice de l'accompagnement social de l'OCIRP, *«notre rôle est de faciliter le quotidien et, si besoin, aider à adapter son projet de vie.»* L'offre de services est donc enrichie pour couvrir autant de situations – et de besoins – que possible. Cela se concrétise aussi bien par une aide pour les activités quotidiennes que par l'organisation de moments de répit. Du coaching budget au soutien psychologique, en passant par l'aide au retour à l'emploi ou à la mise à disposition d'une auxiliaire de vie, la palette de services est large. *«Nous partageons avec les équipes d'IMA la même volonté de proposer un accompagnement social personnalisé, en identifiant les besoins du bénéficiaire pour trouver des solutions adaptées»,* indique Cathy Gruel.

Soulagement et étonnement

À l'heure du premier bilan, quelques constats se dessinent. *«Les retours des bénéficiaires mettent en avant l'impact de notre action dans leur vie quotidienne, remarque Catherine Joubert. Ils apprécient notamment notre aide pour être mis en relation avec les associations ou services institutionnels correspondant à leur situation et leurs attentes.»* Cathy Gruel, pour sa part, relève *«le grand soulagement ressenti d'avoir pour interlocuteur une personne pour les écouter et les aider.»*

Seconde réaction : *«l'étonnement face à la richesse de l'offre et son caractère gratuit», beaucoup d'entre eux pensant que le coût serait déduit de leur rente OCIRP – «c'est une bouffée d'oxygène qui leur est apportée».* Les deux services les plus utilisés pendant les trois premiers mois confirment d'ailleurs la diversité des besoins : le soutien psychologique et le jardinage.

Tous les mois, les équipes de l'OCIRP et d'IMA se rencontrent pour échanger et envisager des perspectives d'amélioration. Première concrétisation : jusqu'alors, chaque nouveau bénéficiaire contactait directement l'OCIRP ou renvoyait un formulaire pour demander à être appelé. Dans l'optique d'une coordination plus efficace, IMA se charge désormais de les appeler directement dès la mise en place de la prestation.

Vivreapres.fr : le site Internet dédié aux ruptures de vie

vivreapres.fr est accessible à tous pour faciliter l'accès à l'information sur les ruptures de vie. À travers des guides pratiques, des articles, des infographies et des vidéos laissant une large place à des témoignages, on aborde les questions liées au décès et au deuil, aux maladies graves, aux séparations ou encore aux périodes de ruptures professionnelles. Ce site grand public s'adresse aussi bien aux bénéficiaires des garanties OCIRP qu'aux particuliers non couverts en passant par les dirigeants d'entreprises et services de ressources humaines souhaitant mieux conseiller leurs salariés et leurs proches.

Les garanties « augmentées » pour faire face au décès

L'offre de services s'est considérablement enrichie pour les nouveaux bénéficiaires des garanties Veuvage, Éducation et Handicap. Un coordinateur écoute, informe et oriente. Il active des services en fonction des besoins et en assure le suivi. Tour d'horizon des services proposés dans le cadre de l'accompagnement social personnalisé.

Pour se reconstruire et, si besoin, adapter son projet de vie

- Soutien psychologique (spécifique aux bénéficiaires de la garantie veuvage).
- Aide au retour à l'emploi.
- Coaching budget.
- Coaching forme.
- Nettoyage du logement, lors d'un déménagement ou d'une vente

Assurer l'avenir des enfants

- Soutien scolaire, avec des cours particuliers sur mesure (spécifique aux bénéficiaires de la garantie éducation).
- Orientation et insertion professionnelle, avec un accompagnement jusqu'à 26 ans (spécifique aux bénéficiaires de la garantie éducation).

Être autonome

- Aide financière pour le brevet de sécurité routière, l'année des 16 ans, sous conditions de ressources (spécifique aux bénéficiaires de la garantie éducation).
- Aide financière pour le permis de conduire, l'année des 18 ans, sous conditions de ressources (spécifique aux bénéficiaires de la garantie éducation).
- Stage de renforcement en conduite pour les détenteurs d'un permis de moins d'un an (spécifique aux bénéficiaires de la garantie éducation).
- Aide financière pour le permis de conduire ou la reprise d'heures de conduite, pour les demandeurs d'emploi. Sous conditions de ressources (spécifique aux bénéficiaires de la garantie veuvage).

S'accorder un moment de répit

Partir en vacances, en profitant d'un séjour à un tarif préférentiel (pour les plus de 60 ans) (spécifique aux bénéficiaires de la garantie veuvage).

Faciliter le quotidien

- Aide aux démarches administratives à domicile.
- Conseils juridiques (consommation, logement, impôts, succession...).
- Aide à domicile.
- Mise à disposition d'un(e) auxiliaire de vie.
- Accompagnement d'enfant(s) à l'école et aux activités extrascolaires.
- Garde d'enfant(s).
- Présence facilitée d'un proche.
- Aide aux déplacements, par l'organisation et la mise à disposition d'un taxi.

- Bien-être, avec la prise en charge de diverses prestations.

Et aussi :

Entretien du jardin, petit bricolage, livraison de courses, nettoyage et fleurissement des sépultures...

Expertise

Les Assises du deuil : un évènement inédit et nécessaire

Réunir les professionnels pour partager des bonnes pratiques et alerter les pouvoirs publics avec des propositions concrètes : telles étaient les principales ambitions des premières Assises du Deuil, organisées par l'association Empreintes. 260 participants et 17 intervenants se sont ainsi mobilisés le 12 avril dernier au Palais du Luxembourg, avec le soutien de plusieurs partenaires — l'OCIRP via sa fondation, Klesia et la Chambre nationale syndicale de l'Art funéraire. Retour sur un moment fondateur avec Marie Tournigand, déléguée générale d'Empreintes.

Pouvez-vous nous rappeler les principales missions d'Empreintes ?

Notre association est spécialisée dans l'accompagnement du deuil, partout et pour tous. Ses actions se déclinent dans cinq domaines : aider, former, informer, rechercher, mobiliser. Nous avons par exemple une plateforme téléphonique d'écoute et un site Internet riche de références et de données ; nous proposons des entretiens individuels et familiaux et des groupes d'entraide, et nous produisons des brochures gratuites, diffusées à 160 000 exemplaires. Nous sommes également un organisme de formation certifié.

Empreintes est à l'initiative des premières Assises du Deuil jamais organisées.

Quels en étaient les objectifs ?

Pour mobiliser la société sur ce sujet qui reste tabou, nous devons en priorité nous adresser aux professionnels et les soutenir dans leur pratique quotidienne. Les Assises ont donc permis de mettre en avant les initiatives, encore marginales, et de valoriser les retours d'expérience pluridisciplinaires. Cet évènement, présidé par le sénateur Bernard Jomier, avait aussi pour ambition de s'adresser aux pouvoirs publics : le deuil est un thème transverse encore trop négligé, qui mérite une approche interministérielle au même titre que le handicap par exemple.

Quel bilan tirez-vous des Assises ?

D'abord, un sentiment de fierté pour avoir réussi à attirer autant d'intervenants et participants à un évènement inédit et disruptif, associant état des lieux, expériences de terrain et propositions pour aller plus loin. À titre plus personnel, je retiens quelques moments forts, comme le témoignage très juste de la journaliste Laurence Ferrari, marraine des Assises, ou encore celui Pierre-Marie Argouarc'h, DRH de la Française des jeux, qui a défini un protocole d'anticipation et de réponse aux

besoins à la suite du décès d'un collaborateur. De façon plus globale, les Assises ont démontré l'importance de porte-parole issus de la société civile.

Empreintes souhaite aussi peser dans le débat public avec 11 propositions. De quoi s'agit-il ?

En nous appuyant sur notre expérience associative et les échanges nourris avec les professionnels, nous avons défini plusieurs pistes d'actions concrètes dans quatre domaines : accompagnement et prévention, connaissances, compétences et information (voir l'encadré). Cette feuille de route fournit un cadre aux réponses nécessaires à apporter au deuil et à ses conséquences. La plus tangible et atteignable à court terme est la mise en place de « référents deuil » dans chaque organisme, public ou privé. Ces personnes-ressources, recrutées sur la base du volontariat et formées, apporteraient les informations utiles aux demandeurs et les guideraient si besoin vers des professionnels ou des associations.

Quels sont les leviers à mobiliser pour aller plus loin ?

Nous avons besoin de financements pour concrétiser nos ambitions. Nous souhaiterions ainsi conduire une étude d'impact sur les actions d'Empreintes, afin de démontrer les coûts évités à la société par notre accompagnement — notamment en termes d'arrêts de travail de longue durée ou de présentisme et absentéisme. Ces économies pourraient être transformées par les pouvoirs publics en financements pour l'ensemble des acteurs travaillant sur la problématique du deuil.

Nous attendons également de nos partenaires, dont la Fondation OCIRP, de soutenir notre appel à mobilisation pour concrétiser nos 11 propositions — en particulier la mise en place d'une Journée nationale du deuil et la création d'un observatoire de recherche.

Pour aller plus loin : empreintes-asso.com

11 propositions pour mieux soutenir les personnes endeuillées

Accompagnement et prévention

- Offre systématique d'information et de soutien aux proches dans les deux jours suivant l'annonce du décès.
- Consultation médicale systématique trois à six mois après le décès.
- Élaboration d'un cadre déontologique (charte, référentiel de formation, label de certification, comité d'éthique).
- Conception d'une politique de financement public et privé de l'accompagnement.

Connaissances

- Création d'un observatoire de recherche sur le deuil et son impact sanitaire et social.
- Évaluation économique du coût du deuil et du bénéfice d'un accompagnement.

Compétences

- Création d'une personne-ressource « référent deuil » dans chaque organisme.

- Création d'un métier de « chargé de prévention des risques liés au deuil ».

Information

- Élaboration d'un rapport annuel sur le deuil.
- Lancement d'une campagne annuelle d'information.
- Instauration d'une Journée nationale du deuil.

Une étude pour mieux comprendre l'impact multiforme du deuil

D'après l'enquête Crédoc-Empreintes-CSNAF menée en 2019, neuf Français sur dix vivent ou ont vécu un deuil. Une situation qui n'est pas sans conséquence : la moitié d'entre eux estiment avoir subi une altération de leur santé, et un tiers d'entre eux bénéficient ou ont bénéficié d'un arrêt de travail. Quant à l'absentéisme professionnel, il concerne un actif sur deux. Par ailleurs, près d'une personne sur deux a été heurtée par des injections et clichés véhiculés par son entourage. Quatre personnes sur dix vivent ou ont vécu un isolement lié à leur deuil.

Focus

Projet NeoGo : bientôt un nouveau système d'information pour l'OCIRP

Initié en 2017, le projet NeoGo est entré dans sa phase de réalisation depuis le mois de janvier. Un chantier de longue haleine, indispensable pour doter l'OCIRP d'un système d'information plus performant et faciliter, entre autres, la gestion des sinistres et des rentes par les institutions de prévoyance.

Il avait fait son temps : le système d'information de l'OCIRP était doté d'applications cœur de métier datant, pour certaines, de plus de vingt ans. Une autre de ses limites concernait l'activité OCIRP VIE, qui était gérée partiellement et manuellement sous Excel. Le projet NeoGo arrive donc à point nommé pour que les équipes utilisatrices gagnent en temps, en efficacité et donc en performance. *« Jusqu'à présent, tout reporting opérationnel devait être construit manuellement, ce qui pouvait prendre plusieurs semaines, illustre Nicolas Chotkan, chef de projet informatique. Avec le nouveau système d'information, il sera généré de façon automatique. »*

Un projet aux multiples ambitions

C'est en 2017 que la dynamique a été lancée, avec l'étude de cadrage général des besoins et la définition du dossier d'appel à concurrence — pour choisir le prestataire en charge de la maîtrise d'œuvre. L'année suivante, en mars, l'équipe projet a été constituée, et en septembre NeoGo a officiellement démarré. *« Au-delà du cadrage technique, il a fallu découper les besoins métiers en lots et définir des étapes de réalisation »,* précise Nicolas Chotkan. Si le projet s'inscrit dans le temps long, c'est pour répondre à de multiples ambitions : en particulier, mettre en

place des référentiels communs de données métiers, supprimer la redondance des fonctionnalités, apporter des outils permettant d'automatiser les actions manuelles, réduire les temps de traitement, outiller OCIRP VIE, et intégrer facilement de nouveaux outils et fonctionnalités pour faciliter l'évolution du nouveau système d'information...

L'un de ses points forts sera certainement le regroupement des 13 applications actuelles en une seule. Pour Nicolas Chotkan, «*NeoGo repose sur trois grands enjeux*». Il s'agit, en premier lieu, de fiabiliser les données de production : elles seront générées une seule fois et donc gagneront en qualité — «*ce seront des données de référence pour l'ensemble de l'entreprise*».

Les opérationnels de l'OCIRP associés à la démarche

Deuxième atout, la fiabilisation des outils : en étant ainsi optimisé, le système d'information permettra de gagner du temps — «*un seul clic suffira pour obtenir ce qui nécessitait jusqu'à douze heures de traitement informatique*». Enfin, l'objectif final, directement lié aux deux premiers, sera de faciliter le travail des utilisateurs — «*l'automatisation de nombreuses tâches leur permettra de se consacrer à des activités à plus forte valeur ajoutée*».

Pour s'assurer que le nouveau système d'information corresponde parfaitement aux attentes, des experts métiers et fonctionnels internes ont été associés au projet. «*Chacun peut donner son avis sur le développement de tel ou tel outil, et exprimer ainsi ses propres besoins*, indique le chef de projet informatique. *Ce sont essentiellement des membres du pôle gestion, utilisateurs à 90 % de la future application, qui produisent des données utilisées ensuite par d'autres fonctions – comptabilité, développement actuariat, etc.*» La mise à disposition des fonctionnalités se fera progressivement, par lots (voir l'encadré). C'est d'abord l'OCIRP et ses collaborateurs qui en bénéficieront, avant que les institutions membres de l'union ne soient concernées, en 2021.

Un nouvel outil de gestion des sinistres et de paiement des rentes pour les institutions de prévoyance

L'application existante (Biblos) est en effet directement utilisée par les institutions de prévoyance pour la gestion des sinistres et des rentes depuis 26 ans. Dans le cadre de la nouvelle application unique, cette partie bénéficiera d'une interface et d'une ergonomie modernisées ; des traitements seront automatisés, et la mise en œuvre des nouveautés (en termes de rentes ou de services) sera facilitée. «*Il est encore trop tôt pour communiquer de façon précise en direction des institutions de prévoyance*, estime Nicolas Chotkan. *Nous avons simplement présenté le projet global de refonte du système d'information et expliqué qu'elles en tireraient aussi des bénéfices.*»

Une réflexion est en cours pour déterminer de quelle façon certains partenaires pilotes pourraient être associés. En effet, Biblos, malgré son ancienneté, fonctionne bien et est installée dans les pratiques. «*L'outil qui va la remplacer doit donc être à la hauteur*, estime Nicolas Chotkan. *C'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble du projet NeoGo : avec un périmètre d'intervention aussi large, et des impacts attendus aussi importants, il s'agit d'un véritable challenge que l'équipe projet est prête à relever.*»

Les étapes de réalisation entre 2019 et 2021

- Lot 1 : certification de garanties (juillet 2019).
- Lot 2 : paramétrage des prestations (novembre 2019).
- Lot 3 : contrats individuels (juillet 2020).
- Lot 4 : contrats collectifs (septembre 2020).
- Lot 5 : maintien de droits (décembre 2020).
- Lot 6 : gestion des sinistres et paiement des rentes (septembre 2021).

Grand-angle

Future loi sur la dépendance : ce qui peut changer pour les aidants

À l'issue de la concertation « Grand âge et autonomie », Dominique Libault a remis son rapport à la ministre des Solidarités et de la Santé. S'il reste à savoir quelles propositions seront retenues dans le projet de loi sur la prise en charge de la dépendance, attendu d'ici la fin de l'année, il est certain que ce rapport peut bouger les lignes sur de nombreux points — et notamment la reconnaissance du rôle des aidants et de leur besoin d'accompagnement.

D'ici la fin de l'année, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, va présenter *« un projet de loi qui définira une stratégie et la programmation des moyens nécessaires pour prendre en charge la dépendance »*, comme l'a annoncé Édouard Philippe dans sa déclaration de politique générale. Pour le Premier ministre, cette réforme sera *« un autre grand marqueur social de ce quinquennat, peut-être l'un des plus importants »*. Afin de préparer le texte de loi, une large concertation nationale sur le grand âge et l'autonomie a été lancée en octobre 2018.

Pendant cinq mois, elle s'est concrétisée par une dizaine d'ateliers nationaux, plusieurs forums régionaux, 100 rencontres bilatérales, des groupes d'expression de personnes âgées, professionnels et aidants, et une consultation citoyenne à laquelle plus de 400 000 personnes ont participé. Dominique Libault, pilote de cette grande concertation, en a extrait un rapport destiné à alimenter le projet de loi.

De la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie

Des mois de travail en commun, d'analyses et de réflexions partagées, nécessaires pour répondre à un défi majeur qui concerne aussi les mutuelles et institutions de prévoyance : *« Nous avons toute légitimité pour participer en étant force de proposition, notamment dans le domaine de l'assurance »*, confirme Jean-Manuel Kupiec, conseiller à l'autonomie de l'OCIRP, en charge du Lab Autonomie (voir l'encadré). L'autonomie est en effet un thème de plus en plus incontournable dans nos sociétés marquées par l'allongement de la durée de vie et le besoin d'assistance.

Pour de nombreux observateurs, la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a posé l'acte I. La loi en préparation devrait être celle du

financement. *«Attention au manque d'ambition, prévient Jean-Manuel Kupiec. Il est essentiel de définir un financement global et pérenne.»*

En attendant de voir comment le projet de loi y répondra, le rapport Libault propose des pistes concrètes pour *«passer de la gestion de la dépendance au soutien à l'autonomie»*.

10 propositions-clés issues du rapport Libault...

Parmi les 175 propositions retenues à l'issue de la concertation nationale, dix sont considérées comme clés par les pouvoirs publics :

- La création d'un guichet unique pour les personnes âgées et les aidants dans chaque département, avec la mise en place des Maisons des aînés et des aidants.
- Un plan national pour les métiers du grand âge, permettant notamment d'agir à la fois sur une hausse des effectifs, la transformation des modes de management, la prévention des risques professionnels, la montée en compétences à travers une politique de formation ambitieuse, le développement de perspectives de carrière en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge et une meilleure structuration de la filière.
- Un soutien financier de 550 millions d'euros pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, afin d'améliorer le service rendu à la personne âgée et de revaloriser les salaires des professionnels.
- Une hausse de 25 % du taux d'encadrement en Ehpad d'ici 2024 par rapport à 2015, soit 80 000 postes supplémentaires auprès de la personne âgée, pour une dépense supplémentaire de 1,2 milliard d'euros.
- Un plan de rénovation de trois milliards d'euros sur dix ans pour les Ehpad et les résidences autonomie.
- L'amélioration de la qualité de l'accompagnement et l'amorçage d'une restructuration de l'offre, en y consacrant 300 millions d'euros par an — pour favoriser une plus forte intégration entre domicile et établissement, et des Ehpad plus ouverts sur leur territoire.
- Une baisse du reste à charge mensuel de 300 euros en établissement pour les personnes modestes gagnant entre 1000 et 1600 euros par mois.
- Une mobilisation nationale pour la prévention de la perte d'autonomie, avec la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et la mise en place de rendez-vous de prévention pour les publics fragiles.
- L'indemnisation du congé de proche aidant et la négociation obligatoire dans les branches professionnelles pour mieux concilier sa vie professionnelle avec le rôle de proche aidant.
- La mobilisation renforcée du service civique et, demain, du service national universel, pour rompre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels.

... dont deux dédiées aux proches aidants

Deux de ces propositions concernent directement les aidants — ce qui est un signal positif, estime Jean-Manuel Kupiec : *«Aborder la problématique de la dépendance par*

ce prisme peut permettre de redistribuer les cartes. Il y a en effet un consensus sur l'importance de soutenir les aidants, et avec 100 millions de personnes concernées dans l'Europe des 28, les financements vont devoir suivre. Leur formation est également un sujet-clé.» Ce sujet est également l'un des sept axes prioritaires que la consultation citoyenne portée par Make.org et soutenue par l'OCIRP a mis en avant : mieux accompagner les proches aidants, avec des soutiens adaptés, de la formation et une reconnaissance statutaire.

Une mise en valeur de la situation des aidants et de leurs besoins spécifiques qu'approuve Claudie Kulak, présidente de l'association La Compagnie des aidants : *« Avec la caravane "Tous aidants", nous sommes allés à la rencontre des personnes concernées. Pendant ces cinq étapes, les témoignages se sont succédé, prouvant les difficultés cumulatives auxquelles elles peuvent être confrontées. Je pense à cette jeune femme, mère d'un enfant handicapé, que son mari a quittée et son employeur a rétrogradée de commerciale à standardiste, au motif d'aménager son poste; ou encore à ce consultant, devenu chauffeur VTC pour mieux concilier son rôle d'aidant avec sa vie professionnelle. »* Logiquement, la mesure concernant la reconnaissance du rôle d'aidant la séduit, tout comme celle portant sur un guichet unique dédié au couple aidant-aidé. *« Dans tous les territoires où notre caravane s'est rendue, il y a en commun une dissémination des acteurs, remarque Claudie Kulak. Ce manque de coordination et de lisibilité s'accompagne de trous dans la raquette. L'une des priorités est de mener un travail d'identification, au plus près des réalités locales et des besoins des bénéficiaires, pour apporter les réponses les mieux adaptées. »*

Un lieu d'accueil unique pour les aidants et les aidés

La spécialiste estime indispensable de regrouper tous les services en seul lieu, hébergé par exemple dans la mairie, et de développer une approche numérique complémentaire. Financer davantage d'heures de service à la personne est également avancée comme une piste d'action. Une parmi beaucoup d'autres ! Dans le cadre du collectif Je t'Aide, La Compagnie des aidants a également remis 21 propositions à la ministre des Solidarités et de la Santé, apportant ainsi sa contribution à la concertation nationale.

Trois d'entre elles sont particulièrement importantes aux yeux de Claudie Kulak. La première est de rémunérer le congé de proche aidant. La deuxième concerne la retraite : *« Le fait d'aider un proche a souvent pour conséquences de diminuer les cotisations, et donc les droits. Il faudrait mettre en place un complément de retraite minimum pour services rendus à la nation. »* Le diable se cachant dans les détails, des aidants peuvent se retrouver dans une situation de fragilité telle qu'ils doivent demander l'aide sociale pour entrer en maison de retraite. *« Or son remboursement peut être exigé lors de la succession. Les départements doivent prendre en charge le coût de la maison de retraite pour ces aidants. »*

Une double logique de solidarité et d'assurance

On le voit, les options ne manquent pas pour reconnaître et soutenir les aidants dans leur mission essentielle. Il reste à espérer que la prochaine loi sera à la hauteur des attentes. Signe prometteur : en avril dernier, Agnès Buzyn a évoqué la possibilité d'instaurer des « droits contributifs à la retraite » pour les aidants. Et début juillet, le gouvernement a annoncé la création, pour 2020, d'un congé indemnifié pour les

aidants — une mesure qui figurera dans le prochain budget de la Sécurité sociale. «*La solidarité nationale et la protection sociale ont un rôle éminent à jouer, estime Jean-Manuel Kupiec. C'est également un défi pour l'OCIRP : comment répondre aux divers risques – professionnels, psychologiques, de santé, etc. – qui peuvent toucher les aidants? Notre rôle, avec les institutions de prévoyance, est de prendre en compte cette double logique de solidarité et d'assurance.*»

Pour en savoir plus : lacompaniedesaidants.org/ et associationjetaide.org/

Les propositions du Lab Autonomie

Tous les mois, institutions de prévoyance et mutuelles se réunissent pour échanger autour de la couverture du risque de perte d'autonomie. «Le Lab Autonomie vise à poursuivre les réflexions issues d'un colloque sur ce sujet, en septembre 2017, indique Jean-Manuel Kupiec, qui anime ce think tank. Pour faire avancer ce sujet et nourrir la concertation nationale, nous avons émis cinq propositions. Ces orientations communes ont notamment pour ambition de favoriser une couverture autonomie obligatoire ou, dans un premier temps, la plus généralisée possible.»

1. Pour un accompagnement tout au long de la vie

Faire des garanties autonomie un outil de prévention et d'accompagnement mobilisable dès la souscription et jusqu'à la fin de vie. Un objectif prioritaire identifié par le Lab Autonomie est d'agir en prévention primaire et secondaire en actionnant de manière coordonnée les compétences des différents organismes à but non lucratif.

2. Pour une assurance autonomie vraiment complémentaire

Les organismes à but non lucratif se positionnent comme porteurs d'assurances complémentaires – et non substitutives – à la solidarité nationale. Dans une logique de complémentarité et de concertation sur la grille, l'obtention de l'allocation personnalisée d'autonomie devrait déclencher automatiquement la couverture complémentaire.

3. Pour un référentiel commun

Les organismes à but non lucratif travaillent à définir le périmètre et les caractéristiques communes d'offres assurantielles lisibles, attractives et accessibles. Ce référentiel pourrait ouvrir droit à des avantages fiscaux et/ou sociaux à définir en étroite concertation avec les pouvoirs publics.

4. Pour la reconnaissance des aidants

Pour le Lab Autonomie, la question des proches aidants est un nouvel enjeu de la protection sociale. Il est essentiel de favoriser leur reconnaissance sociale en entreprise et plus généralement de les accompagner de manière individualisée. Parmi les principaux enjeux : l'accompagnement du primo-aidant comme priorité, la prévention et la question du répit.

5. Pour un partenariat avec les pouvoirs publics

Un consensus est apparu au sein du Lab Autonomie en faveur d'une assurance complémentaire généralisée ou obligatoire. Plusieurs orientations sont envisagées, comme la mise en place de nouvelles règles prudentielles, ou la poursuite de la

concertation sur les questions de la grille AGGIR et de son évolution, de la labellisation des contrats et des incitations sociales et/ou fiscales dont ils pourraient bénéficier.

L'OCIRP, lauréat des Argus d'Or 2019 pour sa garantie OCIRPAIDANTS

Cette récompense concerne la garantie collective dédiée aux salariés aidants. Négociée au sein de la branche professionnelle ou de l'entreprise, sans sélection médicale, elle est assortie d'un accompagnement social, de services dédiés et d'une aide financière — jusqu'à 2250 € par an pour soutenir les aidants. Elle permet ainsi aux aidants actifs de mieux aider leur(s) proche(s) (parent, conjoint, concubin, partenaire de PACS) et de bénéficier d'un répit. L'employeur y trouve aussi son avantage : avec des congés identifiables et maîtrisables, il évite l'absentéisme, le « présentéisme » et favorise la qualité de vie au travail — et donc la sérénité et la productivité des salariés. Comme l'explique Pierre Mayeur, directeur général de l'OCIRP, *« c'est la première garantie qui allie aide financière, accompagnement social et services dédiés mis à la disposition du salarié aidant dès l'adhésion : bilan psychosocial, aide administrative et soutien psychologique, formation à la situation d'aidant, assistance disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24... »* Une réponse concrète à une attente forte : selon le baromètre OCIRP autonomie 2018, 54 % des salariés aidants souhaitent des aménagements d'horaires de travail, le maintien des droits sociaux, le renforcement de l'aide au répit et la création de congés rémunérés.

En savoir plus : ocirp.fr/garanties-services/ocirpaidants

Sélection

À lire

L'erreur de Faust — Essai sur la société du vieillissement

Par Jean-Hervé Lorenzi, François-Xavier Albouy, Alain Villemeur de la Chaire TDTE, préfacé par Pierre Mayeur, directeur général de l'OCIRP

Ce livre introduit un concept nouveau : celui de la société du vieillissement. Le vieillissement de la population, révolution démographique majeure, impose de relever de nombreux défis : effets sur la croissance, système de retraites, activité des seniors, risque de perte d'autonomie, reste à charge des familles, métiers du grand âge, rôle des proches aidants sans oublier le soutien aux jeunes générations. L'ouvrage propose des solutions pour une société du vieillissement harmonieuse, assurant une solidarité intergénérationnelle.

Descartes & Cie — Cent Mille Milliards, 2019

La nuit, j'écrirai des soleils

Boris Cyrulnik

Un livre bouleversant, de témoignage et d'émotion, où Boris Cyrulnik convoque les déchirures d'écrivains célèbres, les conjugue à l'aune de ses propres souffrances pour mieux convaincre chacun de nous des bienfaits de l'imaginaire, de la puissance du rêve, des pouvoirs de guérison que recèle l'écriture.

Éditions Odile Jacob

La reine du silence

Marie Nimier

Il est dur de se construire quand on est la fille de. Marie Nimier nous livre ici ses impressions, plutôt que sa vie, sur ses relations avec ce père connu et reconnu dans le monde littéraire, un des plus grands écrivains de son époque, mort prématurément d'un accident de voiture.

Éditions Folio

À voir

Hors normes

Les premières images du film *Hors normes*, réalisé par le duo Nakache/Toledano (Intouchables), sont dévoilées dans une bande-annonce poignante pour un sujet d'actualité : comment venir en aide aux personnes autistes sévères. *Hors normes* est tourné dans un esprit presque « documentaire » avec des acteurs autistes.

Sortie le 23 octobre 2019.

Agenda OCIRP

8 octobre 2019

Rencontre séniors et société sur le thème « Relever le défi du vieillissement ! »

de 9 h 15 à 12 h 40 à la Maison de la chimie à Paris. Intervention de Pierre Mayeur, directeur général de l'OCIRP, lors de la table ronde « Loi grand âge et autonomie : nouveau cap, nouveaux financements de la dépendance ? ». Déjeuner-débat autour de Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites.

9-11 octobre 2019

Reavie – 30^e rendez-vous international des assureurs et réassureurs vie et de personnes, organisé par L'Argus de l'Assurance à Cannes. L'OCIRP participe à deux ateliers le 10 octobre :

- de 9 h à 10 h : « Comment contribuer à l'amélioration de la place de nos aînés dans la société ? »
- de 12 h à 13 h : « Accompagnement des fragilités : retour sur des dispositifs innovants pensés pour soutenir les moments de rupture. »

Plus d'informations : reavie.com

14 octobre 2019

Conférence internationale (États-Unis, Japon, France) sur le thème : « Quelle ville de demain pour les aînés ? » à Lyon à 15 h, organisée par le CRITADA. Avec le soutien de l'Université Lyon 3 et de la Maison franco-japonaise (Tokyo, Japon). En partenariat avec : Carsat Rhône-Alpes, Malakoff Médéric Humanis, Klesia, AG2R La Mondiale, Seniors Autonomie, Défi Autonomie, Keolis.

Conférence ouverte à tous. Inscription obligatoire sur critada.fr/colloque-2019

7 novembre 2019

Matinée d'actualité « Salariés aidants : que peut faire l'entreprise ? », de 9 h à 11 h 30, organisée par Liaisons sociales, en partenariat avec l'OCIRP.

Inscription : FR-liaisonsformation@wolterskluwer.com

8 novembre 2019

Projection-débat *Seuls du jour au lendemain*. À l'initiative de Dialogue & Solidarité, de 9 h à 12 h 30, salle des fêtes de l'hôtel de ville, place Aristide Briand, 76500 Elbeuf. Entrée libre et gratuite.

13 novembre 2019

Rendez-vous Atelier Métier « Assurer demain pour les aidants » de 9 h à 12 h 30 organisé par l'OCIRP en partenariat avec le CTIP et la participation de leurs adhérents et membres — inscription gratuite : saulnier@ocirp.fr

18 novembre 2019

Prix Entreprise et Salariés Aidants.

En partenariat avec le Groupe Audiens et le soutien de l'OCIRP.

Inscription : contact@audiens.org

25-26 novembre 2019

13^e Défi Autonomie au Centre des Congrès de Saint-Étienne. Colloque, Salon et Animations, Espace Prévention. En partenariat avec l'OCIRP, AG2R LA MONDIALE, AGIRC/ARRCO, CAPSSA, CFDP ASSURANCES, EOVI MCD Mutuelle, GROUPE AESIO, GROUPE APICIL, INTER MUTUELLES ASSISTANCE, KLESIA, MALAKOFF MÉDÉRIC HUMANIS, MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ, PRO BTP. Sous le haut patronage d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

Inscription gratuite : seniors-autonomie.fr

Annonce

Vivre après : le nouveau dispositif pour faire face aux ruptures de vie

Avec Vivre après, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.

Lancé par l'OCIRP, en partenariat avec IMA (Inter Mutuelles Assistance), ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties OCIRP qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

Pour en savoir plus : vivreapres.fr

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.

Mentions légales

ECHOCIRP est une publication de l'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance – ISSN : 1963-2177 – 17, rue de Marignan, 75008 Paris – Tél. : 01 44 56 22 56 – Mail : courriel@ocirp.fr – www.ocirp.fr – Directeur de la publication : Pierre Mayeur – Directrice de la publication adjointe : Sylvie Pinquier-Bahda – Rédactrice en chef : Anne Saulnier – Rédacteur en chef adjoint : Jordan Paolini – Conception et réalisation : Epoka et OCIRP – Ont participé à ce numéro : Gilles Marchand, Marie-Luce Paraque.

L'OCIRP est une structure paritaire qui unit des organismes de prévoyance diffusant ses garanties :

- Les groupes de protection sociale : AG2R LA MONDIALE – AGRICA – APICIL – AUDIENS – IRCEM – KLESIA – LOURMEL – MALAKOFF MÉDÉRIC HUMANIS.
- Les organismes de prévoyance : ANIPS – APGIS – A2VIP (Groupe APICIL) – CAPSSA – CIPREV – KERALIS – IPBP – IPECA Prévoyance – IPSEC (Groupe MALAKOFF MÉDÉRIC HUMANIS) – UNIPRÉVOYANCE.
- Les partenaires : IDENTITÉS MUTUELLE – MUTEX – UNMI.

Pour en savoir plus : ocirp.fr